

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 21921

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viala, M. Gosselin, Mme Trastour-Isnart et
M. Dive

ARTICLE 39

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'article 39, article habilitant le gouvernement à prendre des ordonnances pour organiser la convergence « très progressive » des régimes spéciaux avec le régime universel.

Cet amendement de suppression vise principalement à interroger le gouvernement sur le coût des faveurs accordées aux bénéficiaires de ces régimes, principalement sous la pression d'actes de protestation, puisque l'étude d'impact est scandaleusement muette à ce sujet.